

UNE INSTANCE NATIONALE

PLACÉE
AUPRÈS DU
PREMIER
MINISTRE

UN LIEU INDÉPENDANT DE
RÉFLEXION, CONCERTATION,
PROPOSITION,
EXPÉRIMENTATION ET
INTERPELLATION

64 MEMBRES
RÉPARTIS
EN 4 COLLÈGES

CONSULTÉE SUR
LES PROJETS DE LOI
QUI CONCERNENT
DIRECTEMENT
LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au travers de ses propositions, avis ou recommandations, le CNV concourt à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville tant dans les domaines de l'habitat que du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou encore de la prévention de la délinquance.

Depuis 2015, il est aussi chargé du suivi des mesures prises en matière de lutte contre les discriminations.

UN RELAIS ENTRE LES HABITANTS DES QUARTIERS, LES ÉLUS, LES ACTEURS DE TERRAIN, LES RESPONSABLES DES POLITIQUES PUBLIQUES – AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX – ET LE GOUVERNEMENT



Le décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la Ville a redéfini le rôle et le fonctionnement du CNV.

CE QUI CHANGE
EN 2015

UN NOUVEAU
COLLÈGE
DE REPRÉSENTANTS
DES HABITANTS

UNE NOUVELLE ATTRIBUTION
EN MATIÈRE DE
LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS

UN ACCENT ACCRU
SUR LA THÉMATIQUE
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

UNE ASSISE
SCIENTIFIQUE
CONFORTÉE

Le CNV sera associé à la détermination du programme d'études de l'Observatoire national de la politique de la ville.

COMPOSITION

Le Conseil national des villes – présidé par le Premier ministre ou par le ministre en charge de la politique de la ville – compte **16 membres par collège**.

Ses deux vice-présidents sont désignés par le Premier ministre parmi les représentants des élus. Ils président un bureau composé de 8 membres (2 par collège), qui se réunit une fois par mois.

— D'UN —
COLLÈGE
— DE —
REPRÉSENTANTS

> **16**
MEMBRES

> **MANDAT DE 3 ANS RENEUVELABLE UNE FOIS**

> **PARITÉ**

> **DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE, PROFESSIONNELLE...**



COLLÈGE DES HABITANTS



COLLÈGE DES ÉLUS



COLLÈGE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES & ASSOCIATIFS



COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

COLLÈGE « ÉLUS »

- Valérie Létard, vice-présidente (sénatrice du Nord, présidente de Valenciennes Métropole)
- Olivier Klein, vice-président (maire de Clichy-sous-Bois)
- Soraya Ammouche-Milhiet (maire adjointe de La Rochelle)
- Catherine Arenou (maire de Chanteloup-les-Vignes, vice-présidente du conseil départemental des Yvelines)
- Jacques Auzou (maire de Boulazac, président du Grand Périgueux)
- Chafik Hbila (maire-adjoint de Lorient)
- Michel Heinrich (maire d'Épinal, président de la communauté d'agglomération d'Épinal)
- Cécile Helle (maire d'Avignon)
- Hubert Julien-Lafferrière (maire du 9^{ème} arrondissement de Lyon)
- Marie-Odile Novelli (vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, conseillère municipale de Meylan)
- Jean Rottner (maire de Mulhouse)
- Karine Traval-Michelet (maire de Colomiers)

Ont été désignés par le Sénat :

- Dominique Estrosi-Sassone (sénatrice des Alpes Maritimes)
- Franck Montaugé (maire d'Auch, Sénateur du Gers)

Ont été désignés par l'Assemblée nationale :

- Monique Orphé (députée de 6^{ème} circonscription de La Réunion)
- Bernard Gérard (maire de Marcq-en-Baroeul, député de la 9^{ème} circonscription du Nord)

COLLÈGE « PERSONNALITÉS QUALIFIÉES »

- Salah Amokrane, TactiKollectif
- Frédéric Bardeau, Simphon.co
- Audrey Brichet, Anaré
- Anne Charpy, Voisins malins
- Naïma Charaï, ex-présidente de l'Accsé
- Alain Chouraqui, Camp des Milles
- Mathieu Cornieti, Impact Partenaires
- Samira Djouadi, Fondation TFI
- Saïd Hammouche, Mozaïk RH
- Mémona Hintermann-Affejée, journaliste
- Latifa Ibn Ziaten, association Imad pour la Jeunesse et la Paix
- Laurence Lascary, De l'autre côté du périph'
- Sarah Ourahmoune, Boxeuse (sélectionnée olympique)
- Christophe Paris, Association de la fondation étudiante pour la Ville
- Christophe Robert, Fondation Abbé Pierre
- Roger Vicot, Forum français pour la sécurité urbaine

COLLÈGE « ACTEURS ÉCONOMIQUES & SOCIAUX »

- Vincent Baholet, Fondation agir contre l'exclusion (Face)
- Clotilde Breaud, Comité national de liaison des régies de quartiers (CNLRQ)
- Emmanuel Bertin, Réseau Amadeus
- Patricia Charrier-Izel, IMS-Entreprendre pour la Cité
- Florence Emmanuelli, Club régionaux d'entreprises partenaires de l'Insertione (Crep)
- Maïté Errecart, Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
- Joël Fourny, Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- Khalid Ida-Ali, Réseau des professionnels de la politique de la ville (IRDSU)
- Géraldine Lacroix, Caisse des dépôts (CDC)
- Daniel Lenoir, Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
- Laetitia Nonone, Coordination nationale « Pas Sans Nous »
- Agnès Parmentier, Chambre de commerce et de l'industrie (CCI)
- Raynald Rimbault, Nos quartiers ont des Talents (NQT)
- Denis Souillard, Centre de ressources pour la politique de la ville de Guyane
- Jean-Alain Steinfeld, Union sociale pour l'habitat (USH)
- Martine Wadier, Fédération nationale des centres sociaux (FNCS)

COLLÈGE « HABITANTS »

- Nadir Adrar, Conseil citoyen du Quartier Cœur de Village - Sarcelles (95)
- Rachid Boussad, Conseil citoyen, Quartiers Ouest - Roubaix (59)
- Fabienne Ferté, Conseil citoyen, Quartier Sainte-Foy la Grande-Pineuilh - Sainte-Foy La Grande (33)
- Lydie Gisquet, Conseil citoyen Quartier des Hautes Mardelles - Brunoy (91)
- Illham Gréfi, Conseil citoyen Bellefontaine-Milan, quartier Grand Mirail - Toulouse (31)
- Djamilia Haddou, Quartiers des États-Unis, Langlet Santy - Lyon (69)
- Christine Herichi, Conseil citoyen Château-Mahaudières - Rezé (44)
- Ahmed Imzil, Quartier du Belle Beille - Trélazé (49)
- Kévin Kamba, Quartier Hautes Roches - Pierre Bénite (69)
- Rachid Khaddouchi, Quartier de la Mosson - Montpellier (34)
- Isma Kharfi, Quartier Hautes Roches - Pierre Bénite (69)
- Micheline Mounet, Quartier Les Courtilles - Gennevilliers (92)
- Thierry Thouvenin, Cité des Musiciens - Bagneux (92)
- Ramata Woné, Conseil citoyen Quartier Libermann - Illkirch-Graffenstaden (67)
- Hakim Yazidi, Conseil citoyen du 11/12^{ème} - Marseille (13)
- Mouamir Zakaria, Quartier du Clos-du-Roy - Vierzon (18)

ZOOM SUR LE COLLÈGE DES HABITANTS

L'instauration d'un collège de représentants des habitants est la grande nouveauté du Conseil national des villes. Ses 16 membres siègent *intuitu personae*. L'expertise d'usage des habitants vient ainsi compléter celle des personnalités qualifiées.

MODE DE DÉSIGNATION SELON 2 MODALITÉS

APPEL À PARTICIPATION
AUPRÈS DE 3 ASSOCIATIONS NATIONALES
« TÊTES DE RÉSEAU »

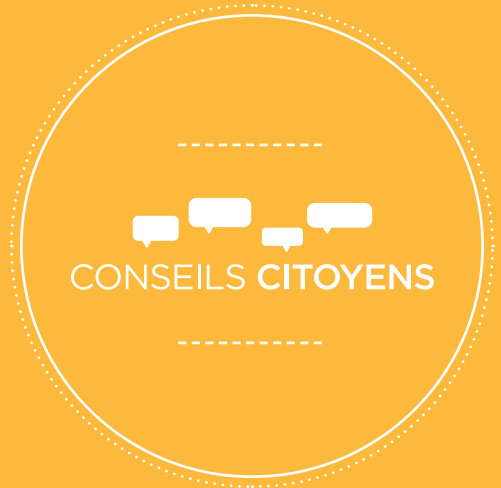
- › FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX
- › COORDINATION NATIONALE DES RÉGIES DE QUARTIERS
- › COLLECTIF NATIONAL « PAS SANS NOUS »



RÉCEPTION
DES CANDIDATURES



TIRAGE AU SORT
DE LA MOITIÉ
DES MEMBRES
PAR LE MINISTRE



DÉSIGNATION
PAR DES CONSEILS CITOYENS
D'UN REPRÉSENTANT
POUR SIÉGER AU CNV

NOMMÉS
PAR ARRÊTÉ
DU
PREMIER MINISTRE

COLLÈGE DES
ÉLUS



COLLÈGE DES
PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES



COLLÈGE DES
HABITANTS



COLLÈGE DES
ACTEURS
ÉCONOMIQUES
& ASSOCIATIFS



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le CNV est une instance historique de la politique de la ville, créée en 1988.
- Le CNV a contribué à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, au travers notamment de son étude sur les enjeux de la démocratie locale et la participation. Il a également formulé un avis sur sa propre réforme.
- Lors de la mandature 2010-2013, le CNV a émis 30 avis, notes et recommandations qui ont porté sur : la gouvernance de la politique de la ville, la géographie prioritaire, le développement économique et l'emploi, l'éducation, le logement et l'habitat, la prévention de la délinquance et la sécurité, la santé ou encore la démocratie locale.

FONCTIONNEMENT

Le CNV se réunit en plénière au moins trois fois par an. Il peut entendre toute personne susceptible de faire avancer ses travaux. Ses avis, recommandations, études et rapport annuel sont publics et publiés notamment sur le site du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui assure son secrétariat.

Le secrétariat du Conseil national des villes est assuré par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Doté d'une équipe dédiée de 6 personnes (une secrétaire, 4 chargés de mission et une assistante), il assure le suivi des groupes de travail ainsi que la diffusion des avis et propositions.

Lieu de concertation et de propositions, le CNV émet des préconisations, sur saisine ministérielle ou de sa propre initiative sur tout sujet qui concerne directement les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou la lutte contre les discriminations, et tous les projets de loi qui s'y rapportent.

Lieu de débats et de réflexion, il propose chaque année des thèmes d'études et de recherche. Au minimum, deux d'entre eux sont retenus dans le programme annuel de travail de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).



Les membres
du bureau du CNV

membres de droit
de l'

ONPV
Observatoire national de la
politique de la ville



POUR EN SAVOIR PLUS

www.ville.gouv.fr - @Ville_gouv
www.cget.gouv.fr - @CGET_gouv

Secrétariat du Conseil national des villes
5 rue Pleyel
93 283 Saint-Denis Cedex
cnv.pleyel@cget.gouv.fr
01 85 58 61 81